

Le Président,



Yves GOASDOUE

Rapport sur les orientations budgétaires 2026

Conseil communautaire du 11 décembre 2025



Dans les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent une commune de 3 500 habitants et plus, le Président présente à l'assemblée délibérante dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Communautaire.

Le rapport comporte également des informations supplémentaires relatives au personnel notamment la structure des effectifs, les dépenses de personnel, avantages et temps de travail.

Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

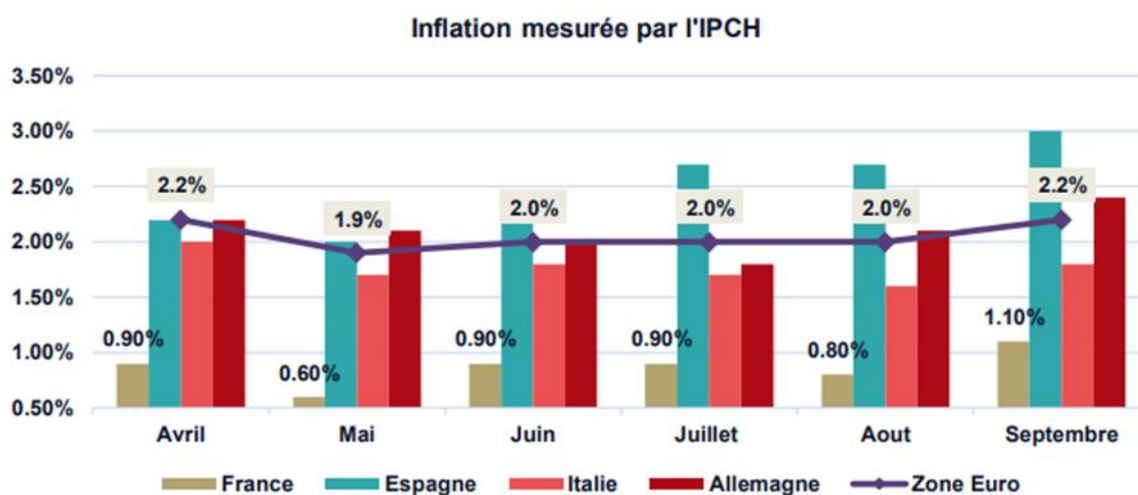
I- Le contexte

1- Le contexte économique

A- Au niveau européen

L'inflation dans la zone euro s'est établie à 2.2 % en septembre, soit un niveau légèrement supérieur à la cible de la BCE mais nettement inférieur aux niveaux observés en 2023 et 2024.

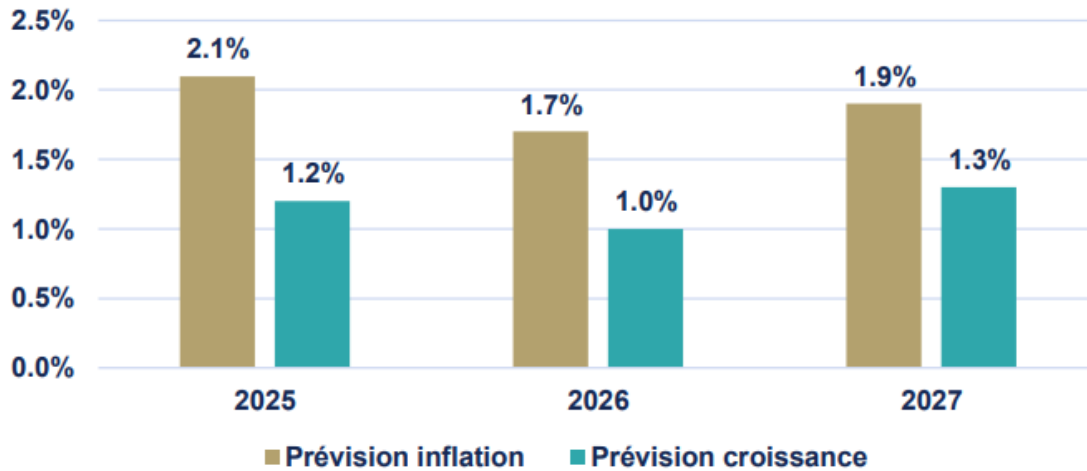
Cette stabilisation est principalement due à la modération des prix de l'énergie et à un ralentissement des hausses salariales dans certains secteurs.



Source: Eurostat

On constate des différences entre les différents pays européens. Par exemple, l'inflation atteignait 2.4 % en Allemagne en septembre et 1.1 % en France selon Eurostat.

Anticipations croissance et inflations de la BCE pour la zone euro



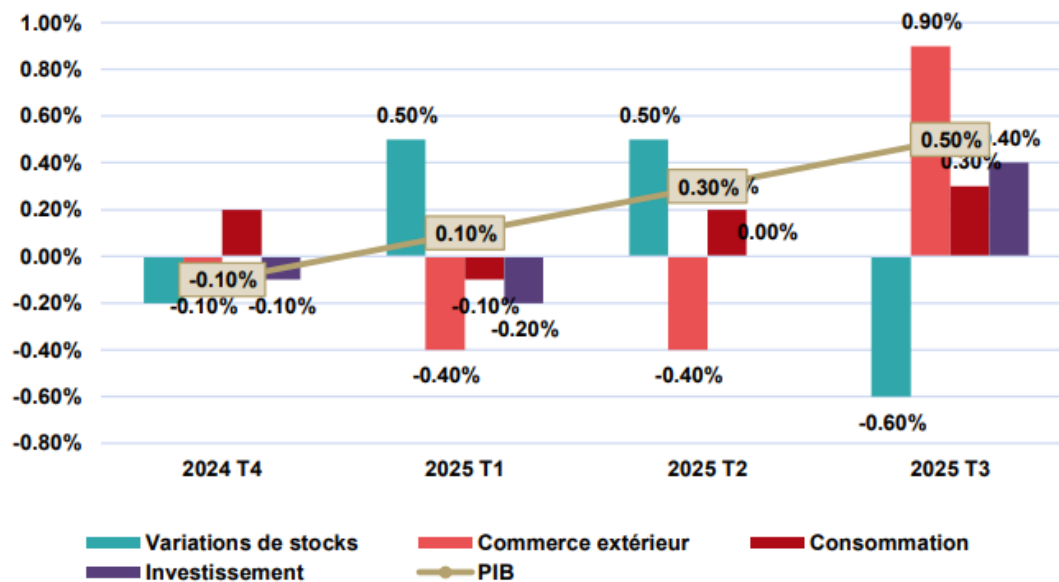
Source: BCE

La prévision de croissance au sein de la zone euro est estimée à 1% e, 2026 et 1.3% en 2027, ce qui reste modeste.

A- Au niveau national

Au troisième trimestre 2025, la croissance du PIB français s'est accélérée à +0.5% par rapport au trimestre précédent. Cette croissance marque une légère reprise économique, portée essentiellement par les exportations et par les investissements des entreprises.

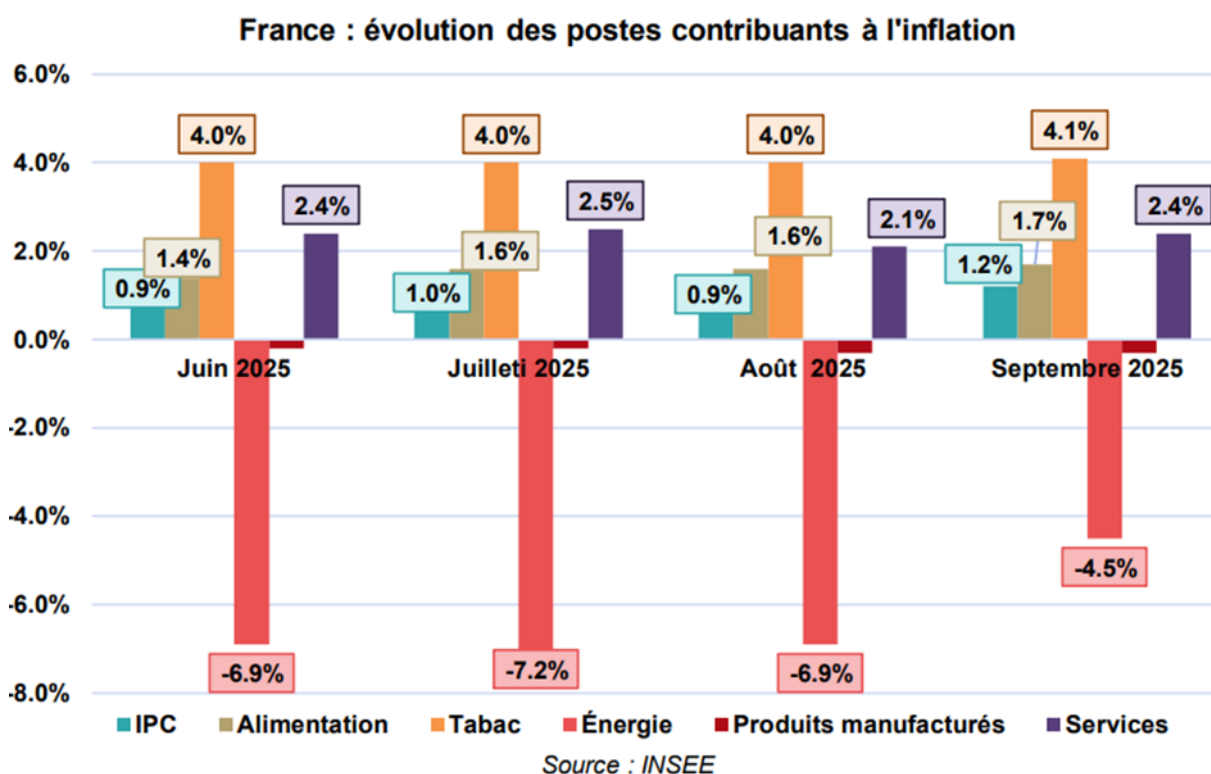
France : Produit intérieur brut



Source : INSEE

La hausse des prix est désormais concentrée dans les services (+2.4%), tandis que les prix de l'énergie reculent fortement (-4.5 % sur un an) et que l'alimentation se stabilise.

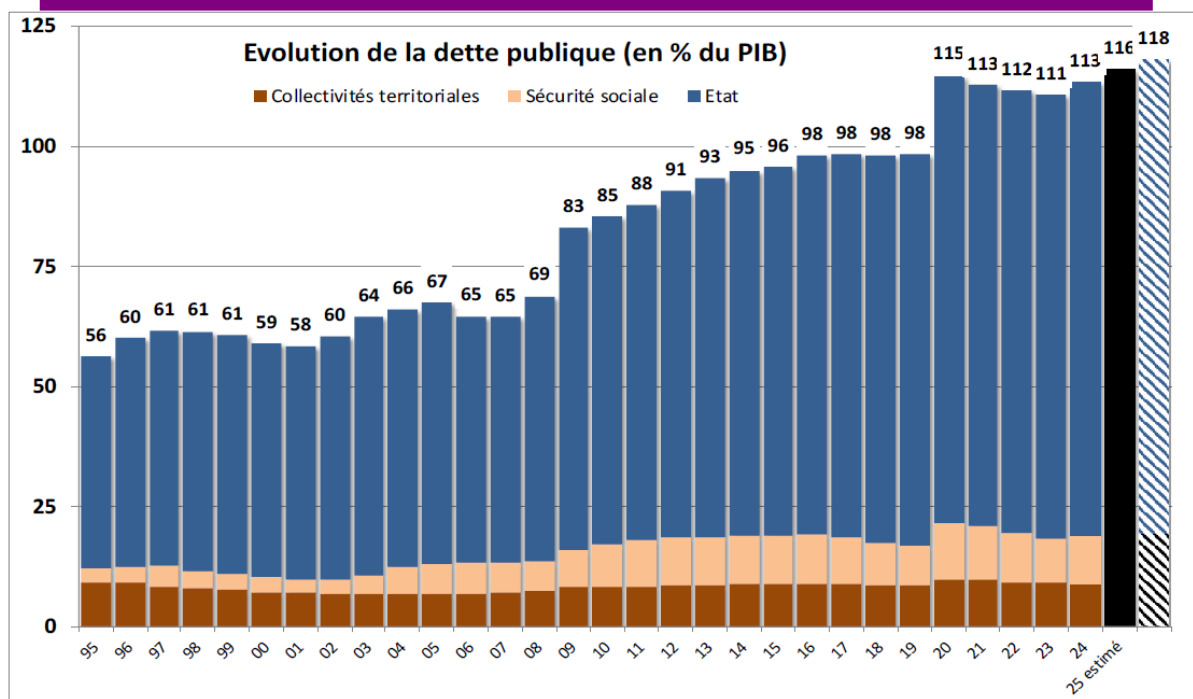
Cette inflation modérée contribue à une stabilisation du pouvoir d'achat, bien que la croissance des salaires reste contenue.



En 2026, l'économie française devrait connaître une légère accélération de la croissance, avec un taux de PIB attendu entre 0.9 % et 1.3 % selon la Banque de France, après une année 2025 peu dynamique.

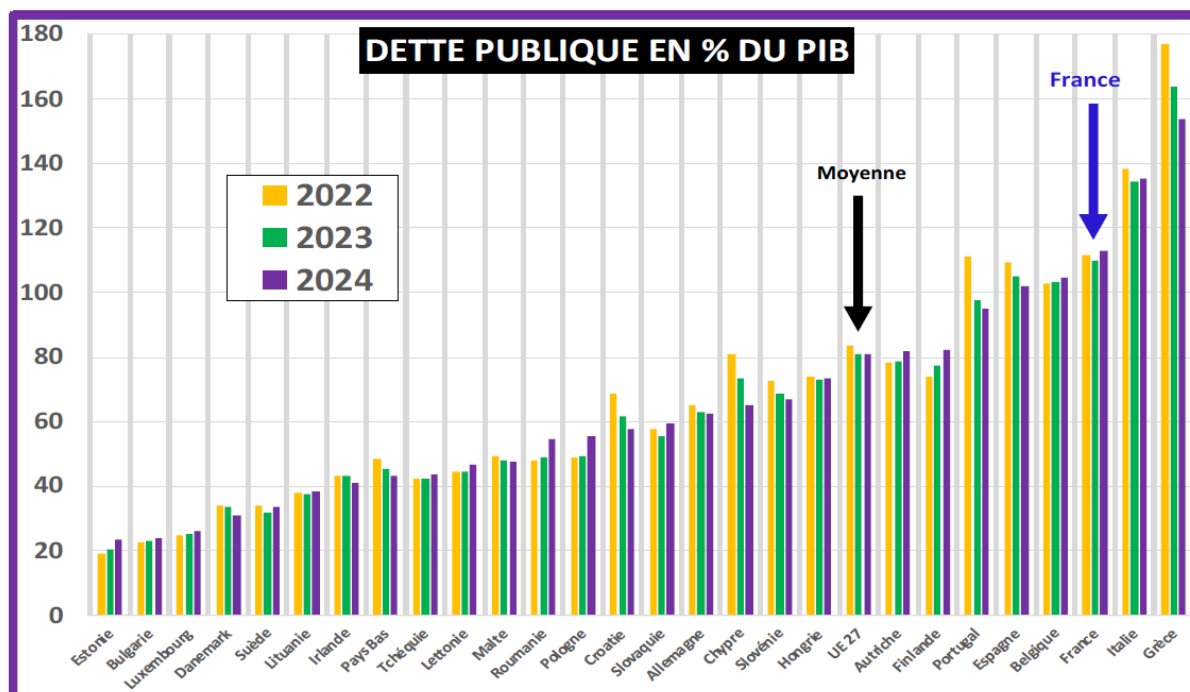
En 2025, la dette publique française est estimée à 116 % du PIB. Elle n'a jamais cessé d'augmenter depuis 1980.

La dette publique 1995-2026



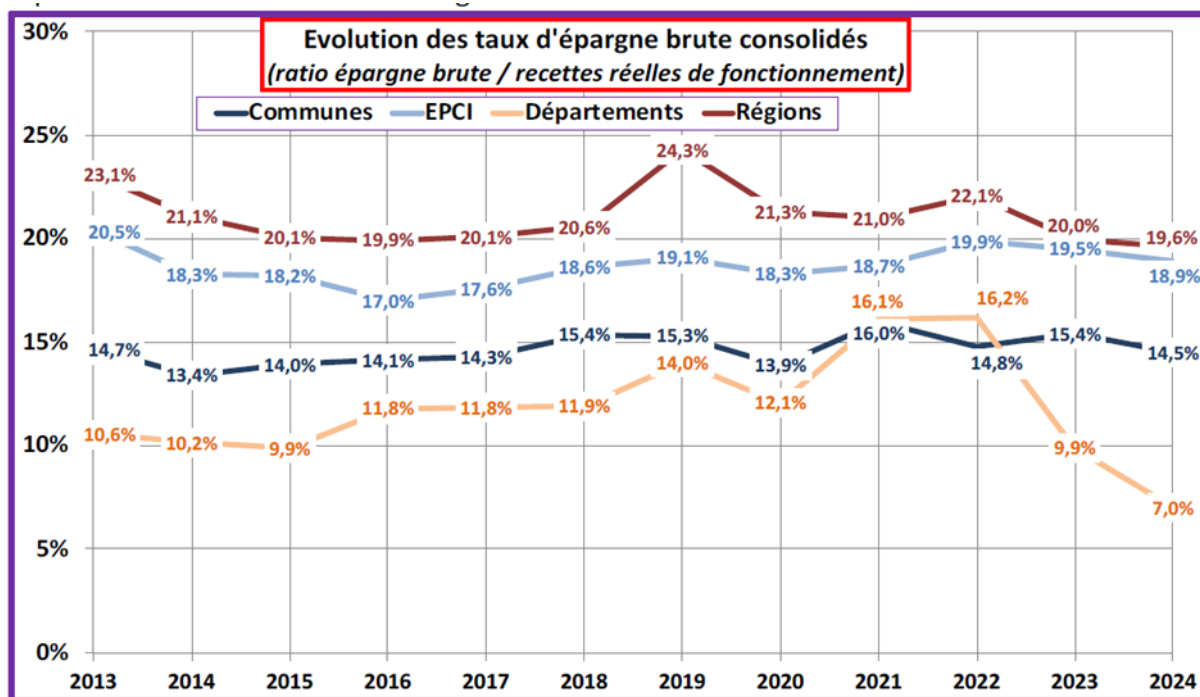
Comparaisons européennes 2022-2024

Pour le poids relatif de l'encours, la France est 25^{ème}/27, la moyenne de l'UE étant à 81%



2- La situation des collectivités locales

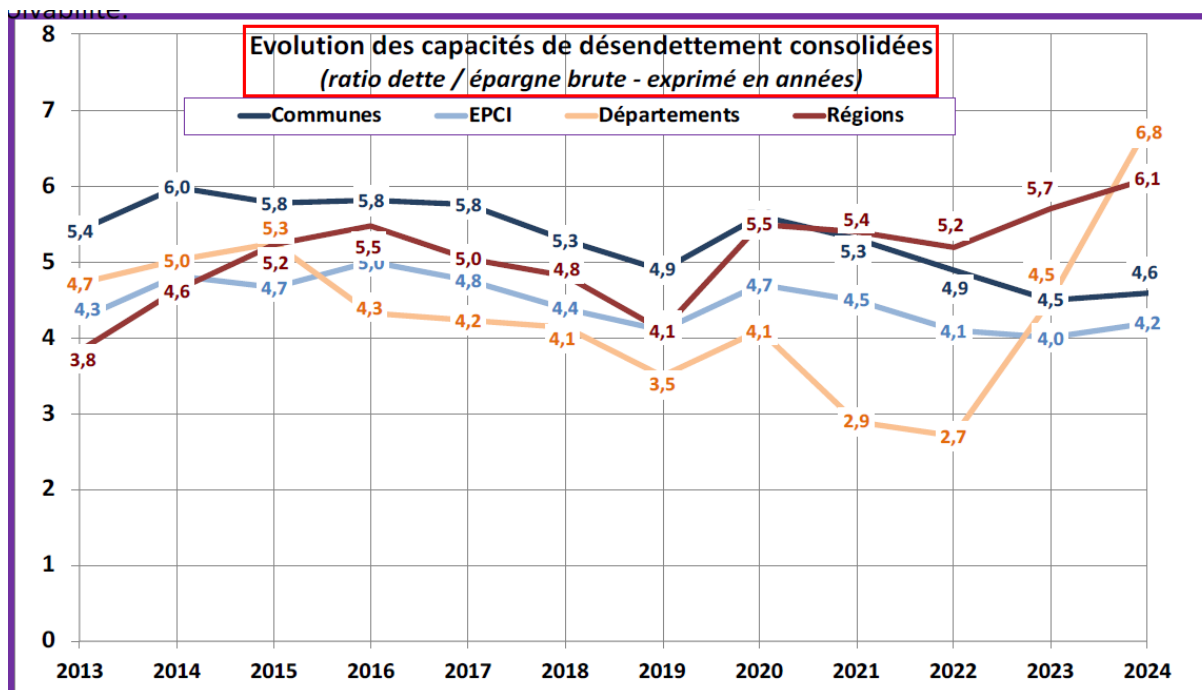
Dans son rapport sur les finances publiques locales de 2024, la Cour des Comptes avait estimé que la situation financière des communes et de leurs groupements était restée stable. En revanche, la situation des départements s'est détériorée.



L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Cette épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

La capacité de désendettement du bloc communal n'a que modérément augmenté tandis que les Régions et surtout les départements ont dégradé plus fortement leurs ratios.



3- Perspective situation des collectivités locales

A- Les principales mesures prévues dans le projet de loi de finances 2026

Dispositif DILICO

Afin d'associer les collectivités territoriales au redressement des comptes publics, l'article 186 de la loi de finances 2025 prévoit la création d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales versées aux collectivités territoriales.

Le « Dilico » a concerné en 2025 : 1924 communes, 141 EPCI, 50 départements et 12 Régions pour un montant de 1 milliard d'euro.

Ce dispositif, est renforcé et reconduit dans le PLF 2026 qui en double les montants (2 milliards d'euros, en élargit le périmètre et en modifie certaines modalités.

L'élargissement du nombre de collectivités contributrices, en particulier au sein du bloc communal, doit permettre de mieux répartir l'effort et d'éviter la concentration de la charge sur un nombre restreint de territoires.

Pour chaque EPCI, un indice synthétique (IS) de ressources et de charges est ainsi calculé.

En résumé :

	DILICO « 1 » de 2025	DILICO « 2 » de 2026
Pourquoi ?	Lisser dans le temps les recettes fiscales des collectivités territoriales afin de contribuer au redressement des comptes publics	
Combien ?	1 milliards d'euros de régulation réparti entre le bloc communal, les départements et les régions	2 milliards d'euros de régulation réparti entre le bloc communal, les départements et les régions
Pour qui ?	Les collectivités en fonction d'un indice synthétique (IS)	
Et ensuite ?	90% du montant régulé reversé sur <u>trois ans</u> aux collectivités contributrices Abondement des 10 % restants au profit du FPIC	80 % du montant régulé reversé sur <u>cinq ans</u> aux collectivités contributrices Abondement des 20 % restants au profit du FPIC

L'établissement Flers Agglo n'est pas concerné par ce dispositif.

Les dotations de fonctionnement

Le projet de loi de finances pour 2026 n'apporte aucune modification au calcul de la Dotation d'intercommunalité des EPCI.

Pour rappel, la DGF des EPCI est composée de deux parts : la dotation d'intercommunalité (dotation de base + dotation de péréquation) et la dotation de compensation (compensation part salaires).

La dotation d'intercommunalité devrait rester stable.

En revanche, un écrêtement de la dotation de compensation de la DGF des EPCI à hauteur de 90 millions d'euros est prévu dans le PLF 2026. S'ajoute également une minoration de – 116 M€ afin de financer les abondements des enveloppes de DSU et DSR.

L'enveloppe globale devrait donc diminuer de 222 M€.

Cette dotation de compensation devrait ainsi baisser de 5% par rapport au montant de 2025.

Pour Flers Agglo, une baisse de cette dotation d'environ **106 000 €** est attendue.

Les dotations d'investissement

Le PLF 2026 s'inscrit dans un effort national de redressement des comptes publics impactant directement les finances des collectivités locales. Deux mesures retiennent particulièrement l'attention :

- 1- La création d'un fonds d'investissement pour les territoires
- 2- La diminution du soutien à l'investissement.

a) La création d'un nouveau fonds d'investissement

Le FIT – Fonds d'investissement pour les territoires - introduit par l'article 74 du PLF 2026 est la principale mesure de simplification du soutien à l'investissement local. En effet, il remplace et fusionne trois dotations historiques : la DETR, la DSIL et la DPV.

L'idée est de cibler les territoires considérés comme prioritaires en matière d'aménagement et de cohésion sociale.

LF 2025					PLF 2026	
Enveloppe :	DSIL	DETR	DPV	DSID	FIT	Fonds Vert
Montant :	420 M €	1,046 Md €	150 M €	212 M €	1,4 Md €	650 M € (- 43%)
Eligibilité :	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Départements de métropole et d'Outre-Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier	Communes rurales, intercommunalités, collectivités urbaines en difficulté	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR
Objet :	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes ; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Education, culture ; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural	Investissements locaux : équipements publics, rénovation... Objectif : Rationaliser les anciennes dotations (DETR, DSIL, DPV)	Investissements écologiques : rénovation énergétique, biodiversité... Objectif : Accélérer la transition écologique dans les territoires

b) Diminution du soutien à l'investissement vert

Pour rappel, le fonds vert permet de financer les projets en matière de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie.

Toutefois, le PLF 2026 prévoit une révision à la baisse de l'enveloppe de ce dispositif.

	Rappel de l'enveloppe 2025	Enveloppe 2026	Eligibilité	Objet
Fonds vert	1,15 Mds€	650 M€	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	En priorité la rénovation des écoles Toutes actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

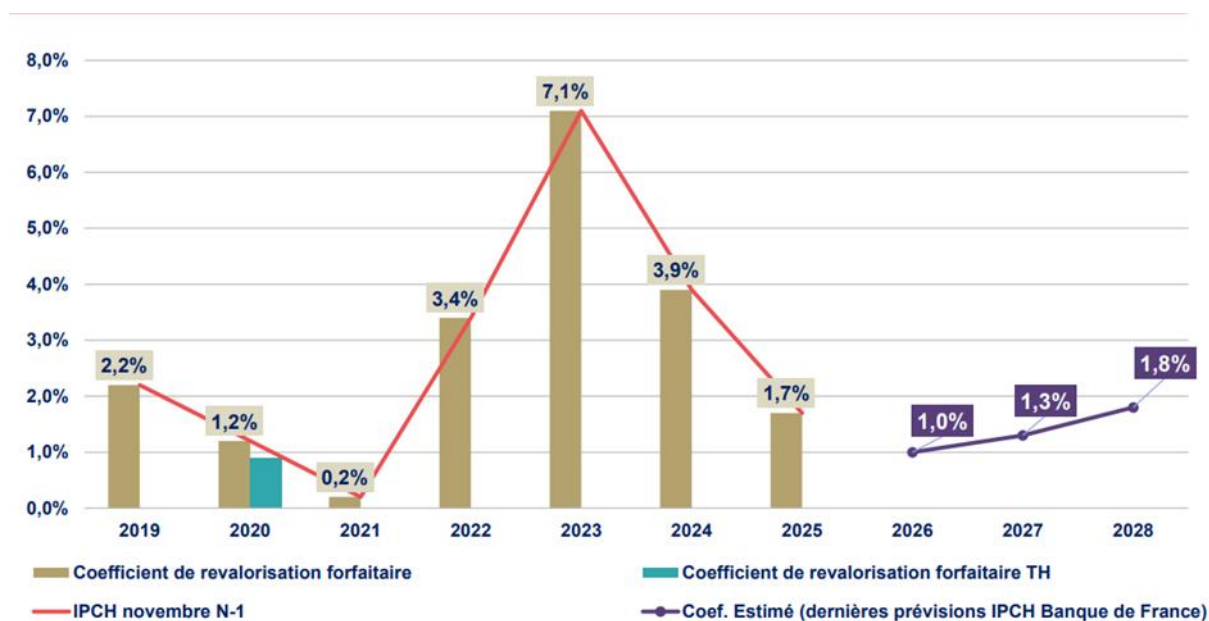
Autres mesures :

a) Revalorisation des bases fiscales

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée.

Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé IPCH entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 pour une application en N.

L'IPCH de novembre 2025 n'étant connu qu'en décembre, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui s'appliquera pour 2026 ne sera connu qu'à ce moment-là.



Après une progression forfaitaire des bases de + 1,7 % en 2025, l'évolution prévisionnelle prévue pour 2026 se situe aux alentours de + 1% .

Cette revalorisation s'appliquera notamment aux bases de TFPB, de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de TEOM.

b) Modification de la Compensation fiscale

L'article 31 du PLF met fin à la compensation dynamique à l'euro près annoncée par le gouvernement lors de la mise en place de la réduction des impôts dits de production en 2021, avec l'application d'un coefficient de 0.75 sur le montant de la compensation.

Pour Flers Agglo, cette mesure va engendrer **une baisse estimée à 402 600 €** de la compensation sur les locaux industriels.

c) La DCRTP et le FDPTP

La DCRTP et le FDPTP vont continuer de baisser en 2026.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	PLF 2026
Bloc Communal	DCRTP	Aucun écrêtement			FDPTP (-13M€) DCRTP (-14 M€)	FDPTP (-57 M€) DCRTP (-202 M€)	FDPTP (-50 M€) DCRTP (-258 M€)

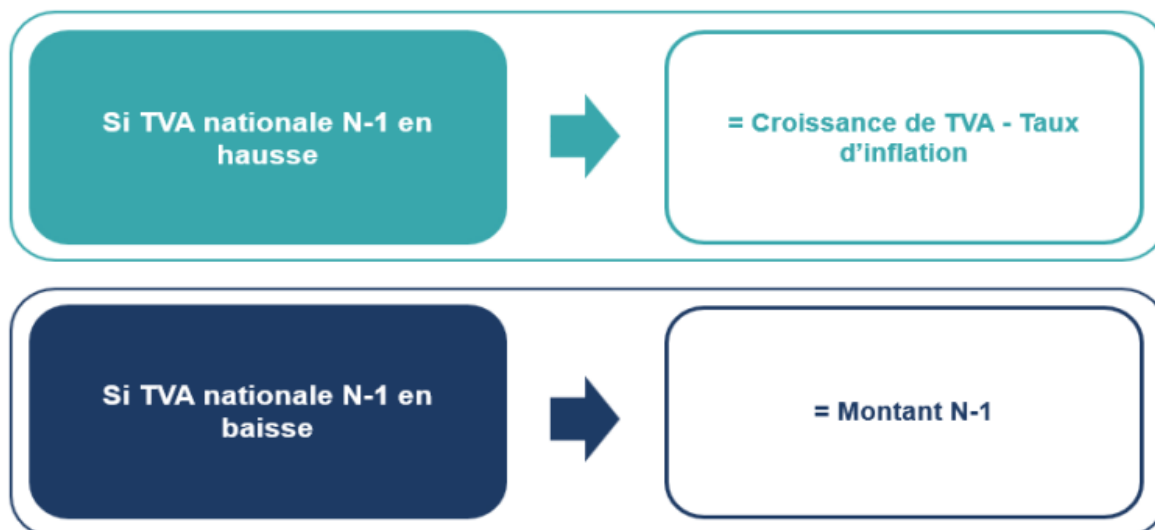
Pour Flers Agglo, la perte serait de – 41 000 € pour la DCRTP et de 7600 € pour le FDPTP au titre de 2026.

Fraction de TVA pour les EPCI

Cette fraction de TVA est perçue par les EPCI depuis la réforme de la taxe d'habitation.

Depuis la loi de finances pour 2025, l'indexation TVA est constatée en N-1 pour N. Pour 2025, le gouvernement avait mis en place une suppression ponctuelle de fraction TVA.

Le PLF 2026 confirme le retour à l'indexation TVA sur la croissance réelle de de TVA n-1 mais en la minorant chaque année de l'inflation, sans que le taux puisse être négatif.



Cette mesure devrait priver les EPCI de la dynamique de fraction de TVA en 2026, la TVA nationale pour 2025 étant attendue en baisse d'après le PLF (-0.3 % par rapport à la TVA 2024).

Le montant de fraction de TVA pour 2026 va par conséquent rester stable.

Retour sur la suppression de la CVAE

La LF2023 proposait de procéder à la suppression de la CVAE en deux fois : en 2023, la cotisation due par les entreprises redevables sera diminuée de moitié et, en 2024, ces entreprises redevables ne devaient plus payer de CVAE.

La LF2024 modifie le calendrier pour les entreprises. En effet, la suppression devait s'étaler de 2024 à 2027.

La LF2025 reporte de nouveau la suppression de la CVAE pour les entreprises, initialement prévue pour 2027, elle aura lieu en 2030. Ce report s'accompagne d'une évolution progressive des taux d'imposition de la CVAE entre 2025 et 2029.

Le PLF 2026 propose d'introduire de nouveau la suppression de la CVAE dès 2026, qui sera donc définitivement supprimée en 2028.

Le calendrier reste inchangé pour les collectivités.

	2023 - 2027	2028
ENTREPRISES	Baisse progressive de CVAE	Suppression de la CVAE
COLLECTIVITE	Dès 2023, perte de la CVAE et compensations des exonérations de CVAE	

Pour les collectivités, le calcul de la compensation est divisé en deux parts :

- Une part fixe correspondant à la moyenne de leurs recettes de CVAE de 2020,2021,2022 et 2023.
- Une part correspondant à la dynamique, si elle est positive, de la fraction de TVA calculée au niveau national.

Pour l'année 2026, la fraction de TVA des EPCI au titre de la CVAE devrait être égale au montant définitif reçu en 2025.

Autres dispositions :

1- Le FCTVA

L'article 32 du PLF 2026 supprime le FCTVA en fonctionnement qui concernait les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux et de l'informatique en nuage.

Le FCTVA sera ainsi recentré uniquement sur les dépenses d'investissement.

L'article 32 du PLF 2026 modifie également l'année de reversement du FCTVA pour les EPCI. Le reversement ne se fera plus au trimestre mais en N+1. L'année 2026 serait donc une « année blanche » pour les EPCI.

2- Taux de cotisations employeurs à la CNRCAL

L'article 11 de la LFSS 2025 prévoit une augmentation progressive des taux de cotisations employeurs à la CNRACL de 2025 à 2027, avec une seconde hausse de 3 points en 2026.

II - Les perspectives budgétaires de Flers Agglo

Malgré un contexte économique et financier difficile, le budget 2026 de Flers Agglo poursuivra :

- Les travaux d'équipements structurants
- La maîtrise de l'encours de dette sans recours à l'emprunt en 2025 et en ayant pour objectif de ne pas y recourir en 2026
- Le maintien des taux d'imposition

1- La situation financière de Flers Agglo

L'autofinancement reste stable. Pour 2025, les estimations ont été réalisées de manière prudente.

	2022	2023	2024	2025 Estimé
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	39 926 902	37 572 129	38 674 222	36 780 447
- Produits de cessions	5 011 831	136 060	949 294	54 958
- Autres produits exceptionnels	45 367	564 502	75 476	22 945
A- RECETTES DE GESTION	34 869 704	36 871 567	37 649 452	36 702 544
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	29 347 738	30 823 699	32 206 863	31 909 610
- Intérêts(66)	485 298	472 825	429 519	400 000
- Chapitre 67	2 360	20 611	25 108	3 000
B- DEPENSES DE GESTION COURANTE	28 860 080	30 330 262	31 752 236	31 506 610
C- EPARGNE DE GESTION (A-B)	6 009 624	6 541 305	5 897 216	5 195 934
Frais financiers	485 298	472 825	429 519	400 000
D- EPARGNE BRUTE (C-intérêts)	5 524 326	6 068 480	5 467 697	4 795 934
Remboursement en capital	2 171 142	2 010 566	2 029 084	2 050 000
E- Epargne disponible (D- Capital)	3 353 184	4 057 914	3 438 613	2 745 934
TAUX EPARGNE BRUT	15,84%	16,46%	14,52%	13,07%

A- Les recettes de fonctionnement

1-1 Les dotations

	2023	2024	2025	Prévision 2026
Dotation de base	429 220 €	467 170 €	494 070 €	494 070 €
Dotation de péréquation	1 129 736 €	1 249 225 €	1 316 803 €	1 316 803 €
Garantie en cas de baisse de la dotation par habitant si CIF > 0,35	1 024 623 €	854 217 €	735 691 €	735 691 €
Dotation intercommunalité	2 583 579 €	2 570 612 €	2 546 564 €	2 546 564 €
Dotation compensation	2 210 186 €	2 173 611 €	2 094 682 €	1 989 682 €
TOTAL	4 793 765 €	4 744 223 €	4 641 246 €	4 536 246 €

Le projet Loi de Finances 2026 prévoit une baisse de 5 % de la dotation de compensation et une stabilisation de la dotation d'intercommunalité.

1-2 La fiscalité

Comme précisé précédemment, il n'est pas prévu d'évolution des taux de fiscalité.

Ainsi, les bases devraient augmenter d'environ 1% en 2026. A noter que ce taux ne s'applique pas sur la totalité des bases.

Concernant le produit de TVA ce montant devrait rester stable en 2026

Produits fiscaux simulés avant notifications des bases définitives 2025

		2023	2024	2025	2026
TH - FNB					
Bases	T.H.	+ 8% 3 566 768	+ 6% 3 794 218	- 9,6% 3 463 000	+ 0,5% 3 480 315
	F.B.	+ 6% 54 034 000	+ 3% 55 978 846	+ 1,5% 56 847 000	+ 0,5% 57 131 235
	F.N.B.	+ 7% 3 635 000	+ 4% 3 794 218	+ 1,7% 3 858 000	+ 0,5% 3 877 290
Taux	T.H.	6,91%	6,91%	6,91%	6,91%
	F.B.	6,33%	6,33%	6,33%	6,33%
	F.N.B.	12,24%	12,24%	12,24%	12,24%
Produits	T.H.	246 464	275 994	239 293	240 490
	F.B.	3 420 352	3 547 068	3 598 415	3 616 407
	F.N.B.	444 924	464 414	472 219	474 580
	Total TH - TF -FNB	4 111 740	4 287 476	4 309 927	4 331 477
		+258 157	+175 736	+22 451	+21 550
	Part TVA	4 785 484	4 676 131	4 688 687	4 688 687
	TOTAL	8 897 224	8 963 607	8 998 614	9 020 164
Cotisation Foncière des Entreprises					
Bases C.F.E.		0,67% 13 667 000	4,61% 14 327 142	3,29% 14 814 000	0,50% 14 888 070
Taux C.F.E. cible		25,59%	25,59%	25,59%	25,59%
Produit C.F.E.		3 472 559	3 627 313	3 790 903	3 809 857
		+54 323	+154 754	+163 590	+18 955
Produit TH-FNB-CFE total					
Total		12 369 783	12 590 920	12 789 517	12 830 021
		+949 363	+221 137	+198 597	+40 504

1-3 Les recettes d'exploitation

Le chapitre 70

Ce chapitre retrace les produits relatifs au Centre aquatique, médiathèque, les mises à disposition de personnel.

Concernant les recettes du Centre Aquatique, celles-ci augmentent chaque année.

Evolution des recettes de Capfl'o

Nature	Libellé	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé au 30/10/2025	BP 2026
70631	Droits entrée public	240 897 €	236 357 €	240 000 €	217 277 €	235 000 €
	Droits entrée scolaire extérieurs	31 856 €	34 241 €	32 000 €	20 145 €	32 000 €
	Abonnements	22 131 €	24 737 €	21 000 €	15 782 €	16 000 €
	Redevance à caractère sportif	294 884 €	295 335 €	293 000 €	253 204 €	283 000 €
70632	Droits Balnéo	165 406 €	166 043 €	160 000 €	120 369 €	155 000 €
	Soins	93 628 €	96 049 €	95 000 €	52 997 €	100 000 €
	Activités aquatiques	131 885 €	118 530 €	132 000 €	106 259 €	120 000 €
	Droits entrées CE	47 451 €	36 875 €	45 000 €	38 518 €	42 000 €
	Groupes et associations	75 125 €	77 178 €	76 000 €	80 184 €	75 000 €
	Droits entrées CLUB	1 586 €	1 013 €	1 500 €	1 328 €	1 000 €
	Droits divers	5 974 €	8 570 €	8 000 €	7 544 €	7 000 €
	Redevance à caractère de loisirs	521 056 €	504 258 €	517 500 €	407 199 €	500 000 €
7078	Vente de boissons et glace	- €				
	Vente boutique	15 497 €	14 022 €	14 000 €	12 125 €	12 000 €
	Vente distributeurs	1 877 €	3 112 €	2 000 €	1 401 €	2 000 €
	Ventes diverses	17 374 €	17 134 €	16 000 €	13 526 €	14 000 €
	TOTAL	833 314 €	816 727 €	826 500 €	673 929 €	797 000 €

Les autres recettes du chapitre 70 concernent les remboursements de la mobilité douce, la refacturation des charges de personnel aux budgets annexes OT et Transport, les mutualisations.

Le chapitre 74

Comme indiqué précédemment, ce chapitre reflète les dotations de l'Etat et les compensations versées par l'Etat. Une baisse des compensations est prévue en 2026 à hauteur de 440 000 €.

A cela s'ajoutent des participations diverses notamment de la CAF pour les crèches, FJT, aire d'accueil, maisons d'activité.

Le chapitre 75

Ce chapitre retrace les revenus des immeubles et notamment les locations des divers ateliers économiques.

Le montant estimé des loyers est de 650 345 € pour 2025 contre 670 000 € en 2026.

Le chapitre 76

Ce chapitre comptabilise le fonds de soutien d'un montant de 143 313 €

		2023	2024	2025	2026
Remboursements sur rémunération		70 000	62 000	62 000	62 000
Produits des services		2 975 000	2 250 276	2 383 130	2 349 000
70	⇒ Centre aquatique Capfl'o	775 000	811 000	826 500	797 000
	⇒ Personnel mis à disposition communes	400 000	400 000	400 000	400 000
	⇒ Remb frais budget annexe	900 000	200 000	230 000	300 000
	⇒ Autres	900 000	839 276	926 630	852 000
		673 740	679 620	650 345	670 000
Revenus des immeubles		673 740	679 620	650 345	670 000
752	Revenus des immeubles	673 740	679 620	650 345	670 000
Impôts et taxes		23 736 170	24 728 554	24 979 570	25 037 180
7311	Contributions directes	9 046 005	9 557 937	9 780 264	9 837 874
	⇒ T.H	246 464	275 994	239 293	240 490
	⇒ T.F	3 420 352	3 547 068	3 598 415	3 616 407
	⇒ FNB	444 924	464 414	472 219	474 580
	⇒ CFE	3 472 559	3 627 313	3 773 797	3 809 857
	⇒ Taxe add. FNB	63 054	63 054	71 432	71 432
	⇒ CVAE <i>Part TVA en 2023</i>				
	⇒ IFER	386 575	415 150	443 115	443 115
	⇒ Tascom	1 012 077	1 164 944	1 181 993	1 181 993
		3 044 947	3 244 000	3 152 673	3 152 673
7388	Ex-CVAE	4 785 484	4 674 170	4 688 687	4 688 687
7382	Part TVA	5 745 203	6 205 900	6 311 399	6 311 399
7331	Teom	244 058	244 058	244 058	244 058
7323	F.N.G.I.R	837 984	770 000	770 000	770 000
7325	FPIC	32 489	32 489	32 489	32 489
7321	Attributions compensation	8 552 152	8 449 589	8 420 137	8 039 248
Dotations, subventions et		8 552 152	8 449 589	8 420 137	8 039 248
74124	D.G.F (dotation d'intercommunalité)	2 583 579	2 570 612	2 546 564	2 546 564
74126	C.S.P.P.S (dotation de compensation)	2 210 186	2 173 611	2 094 682	1 989 682
	D.C.R.T.P (Dot. Comp. Réforme TP)	269 655	269 655	44 533	0
748	Compensations exo fiscales	1 611 922	1 611 922	1 756 348	1 353 748
74718	Participations Etat	317 885	407 832	558 759	567 000
7472	Participation Région Basse normandie	60 800	65 800	39 110	37 000
7473	Participation CG 61	150 272	100 157	116 400	79 254
7474	Participation Communes	0	0	0	0
7475	Participation autres EPCI	0	0	0	0
7478	Participations CAF,CDC,Agences de l'eau et	1 347 853	1 250 000	1 263 741	1 466 000
Recettes Fonct. avant recettes exceptionnelles		36 007 062	36 170 039	36 495 182	36 157 428
		+ 1 122 584	+ 162 977	+ 325 143	- 337 754
		+ 3.2%	+ 0.5%	+ 0.9%	- 0.9%

1-4 Récapitulatif des recettes de fonctionnement pour 2026

	2023	2024	2025	2026
Remboursements sur rémunération du personnel	70 000	62 000	62 000	62 000
Produits des services	2 975 000	2 250 276	2 383 130	2 349 000
Revenus des immeubles	673 740	679 620	650 345	670 000
Impôts et taxes	23 736 170	24 728 554	24 979 570	25 037 180
Dotations, subventions et participations	8 552 152	8 449 589	8 621 150	8 182 562
Recettes Fonct. avant recettes exceptionnelles	36 007 062	36 170 039	36 696 195	36 300 742

B- Les dépenses de fonctionnement

1-1 Les charges à caractère général

Ce chapitre comprend les achats, les prestations d'entretien et de maintenance liées au patrimoine, les prestations de service. L'objectif est de rester dans une progression maîtrisée pour toutes les dépenses de ce chapitre en dehors des fluides.

Concernant le coût de l'énergie, le coût 2026 est estimé en fonction du nouveau marché réalisé par le TE 61 qui s'applique à compter du 1^{er} janvier 2026.

Imputation	Libellé	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé au 20/11	BP 2026
60611	Eau	149 831 €	166 148 €	147 842 €	147 842 €	184 250 €
60612	Energie	864 064 €	967 457 €	1 126 182 €	969 060 €	605 200 €
60613	Chauffage urbain	194 323 €	194 828 €	199 000 €	137 129 €	215 000 €
60622	Carburants	8 283 €	12 601 €	11 270 €	14 479 €	10 970 €
60621	Combustible	7 051 €	8 694 €	9 000 €	15 902 €	19 000 €
60618	Gaz Centre Aquatique	210 929 €	204 703 €	260 000 €	231 077 €	250 000 €
	TOTAL	1 434 481 €	1 554 431,00 €	1 753 294,00 €	1 515 489,00 €	1 284 420,00 €

1-2 Les charges de personnel

Ce chapitre retrace l'ensemble des coûts du personnel. Celui-ci est en augmentation de 3.20 %. L'augmentation de 3 points du taux de cotisations patronales est prévue pour 2026. Le coût engendré est estimé à 156 000 € pour le Budget général de Flers Agglo.

Une partie spécifique sera consacrée à une étude détaillée de la masse salariale.

1-3 Les autres charges de gestion courantes

Ce chapitre retrace principalement :

Le contingent SDIS s'élevait à 1 400 726 € en 2025, n'ayant pas encore les éléments pour 2026, il est proposé de reporter la même somme.

En 2025, la contribution SIRTOM s'élevait à 6 377 399 €. N'ayant pas les éléments pour 2026, cette somme a été reportée.

La contribution aux écoles privées estimée à 770 000 €, contribution stable

La subvention d'équilibre au BP annexe OT pour 350 000 € et au BP annexe Maisons médicales pour 200 000 €

Les subventions versées aux associations pour un montant de 1 700 000 €, montant qui reste stable.

Les indemnités des élus pour un montant de 415 000 €.

1-4 Les charges financières

Flers agglô n'a pas contracté de nouveaux prêts en 2025.

Le montant des frais financiers va s'élever à la somme de 335 000 € pour 2026.

1-5 Les provisions

Selon l'article R2321-3 du Code Général des collectivités, une provision doit être constituée « lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public. »

A présent, dans le cadre de la qualité comptable, chaque budget doit provisionner ses créances douteuses pour au moins 15% de ses créances de plus de deux ans.

Il se traduit comptablement par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers ce qui contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.

Au titre de 2025, le montant de la dépréciation est estimé à 5 000 €.

1-6 Récapitulatif

	2023	2024	2025	2026
Reversements aux villes	4 056 867 +1,0%	4 127 628 +0,0%	4 105 000 +0,0%	4 105 000 +0,0%
Autres charges	27 590 029 +3,2%	28 588 737 +3,6%	30 250 220 +5,8%	30 402 000 +0,5%
⇒ Charges générales	5 873 697 +0,3%	6 062 800 +3,2%	6 736 426 +11,1%	6 500 000 -3,5%
⇒ Charges de personnel	10 631 400 +4,3%	10 950 350 +3,0%	11 913 000 +8,8%	12 302 000 +3,3%
⇒ Contingent et subventions	11 084 932 +3,7%	11 575 587 +4,4%	11 600 794 +0,2%	11 600 000 -0,0%
Total des charges Hors Charges exceptionnelles	31 646 896 +896 000 +2,9%	32 716 365 +1 069 469 +3,4%	34 355 220 +1 638 855 +5,0%	34 507 000 +151 780 +0,4%

C- La situation globale

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Produits d'exploitation	36 007 062 + 3,2%	36 170 039 + 0,5%	36 696 195 + 1,5%	36 300 742 - 1,1%
Charges de fonctionnement (hors dépenses imprévues)	31 646 896 + 2,9%	32 716 365 + 3,4%	34 355 220 + 5,0%	34 507 000 + 0,4%
Excédent Brut de Fonctionnement	4 360 166	3 453 674	2 340 975	1 793 742
<i>Dette financière</i>	2 495 000	2 493 000	2 450 000	2 200 000
Annuité de la dette	2 495 000	2 493 000	2 450 000	2 200 000
+ Dotations d'investissement FCTVA, Taxe d'aménagement, Cessions...	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 100 000
Capacité Autofinancement Nette	3 365 166	2 460 674	1 390 975	693 742

Capacité d'équipement avec reprise des résultats (estimés) 2025

Capacité d'équipement	693 742 €
Solde de la section d'investissement 2025 (y compris les restes à réaliser)	800 000 €
Excédent de fonctionnement 2025	18 380 000 €
Capacité d'équipement après reprise des résultats 2025	19 873 742 €

III - Les engagements pluriannuels (AP/CP)

Les autorisations de programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées annuellement, pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP résulte d'une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget.

AP	Libellé	Montant de l'AP TTC	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2025-1	Entrée de Ville LSLF	2 615 000,00 €	1 307 500,00 €	1 307 500,00 €	

AP	Libellé	Montant de l'AP TTC	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2025-2	Extension de la crèche Farandole	840 000 €	420 000 €	420 000 €	840 000 €

AP	Libellé	Montant de l'AP TTC	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2025-3	Construction boulangerie	1 046 000 €	523 000 €	523 000 €	

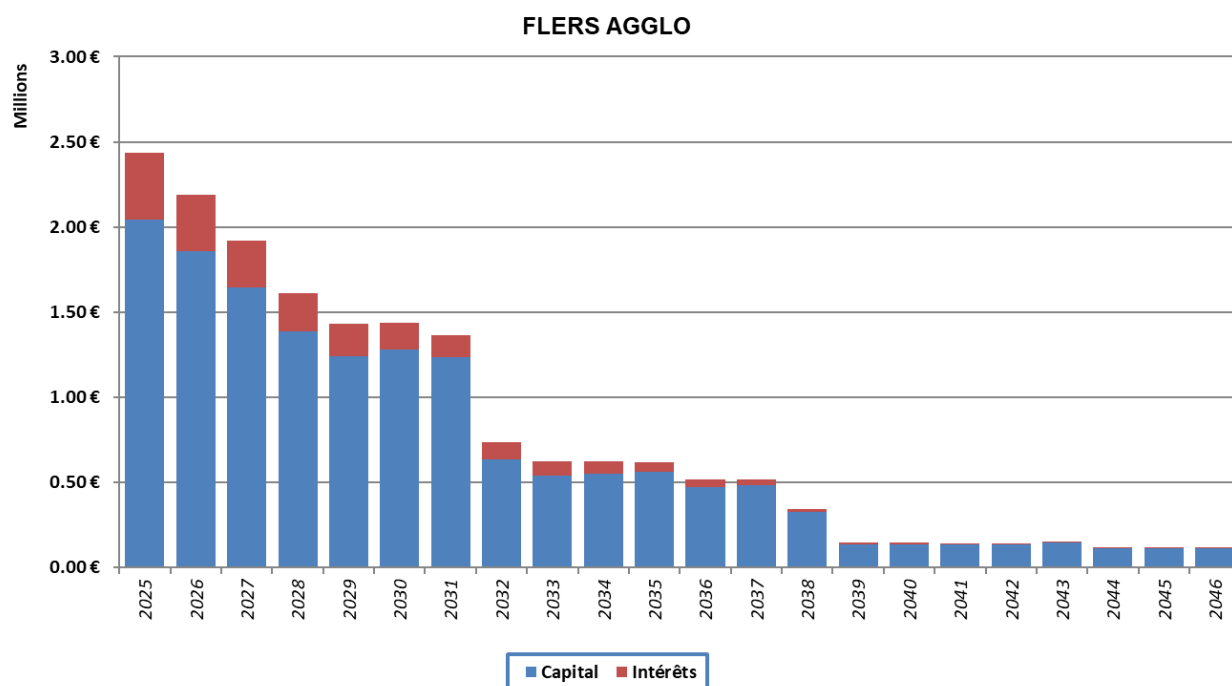
AP	Libellé	Montant de l'AP TTC	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2025-4	ORU St Michel	3 000 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €	

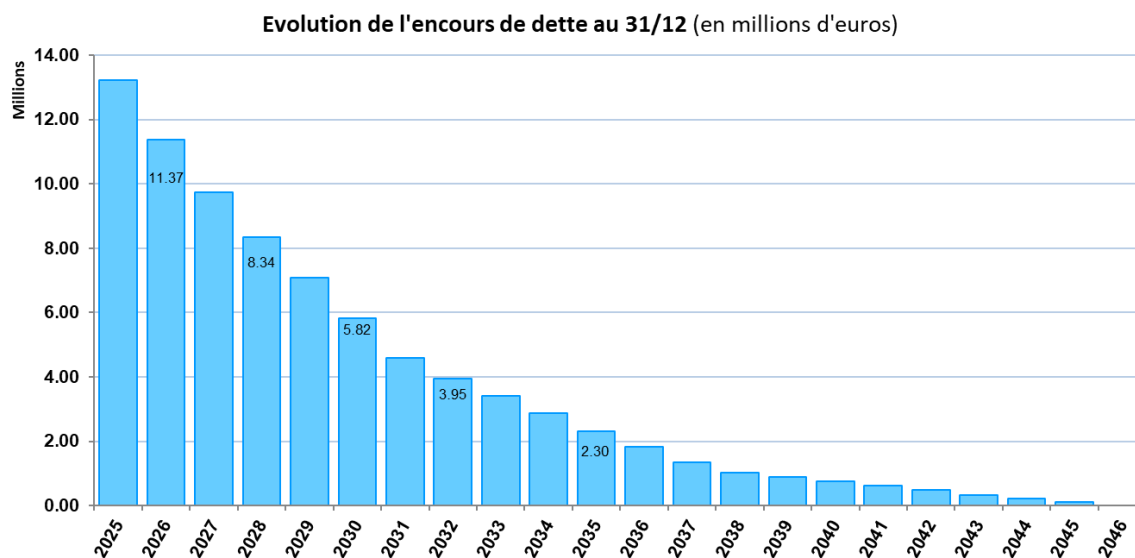
Ces opérations ayant pris du retard, le calendrier des crédits de paiement sera revu lors du vote du budget 2026.

IV- La dette

L'encours de dette de Flers Agglo s'élève au 1^{er} janvier 2026 à 13 230 K€.

La dette est composée de 23 emprunts d'une durée de vie résiduelle de 10 ans et 8 mois.

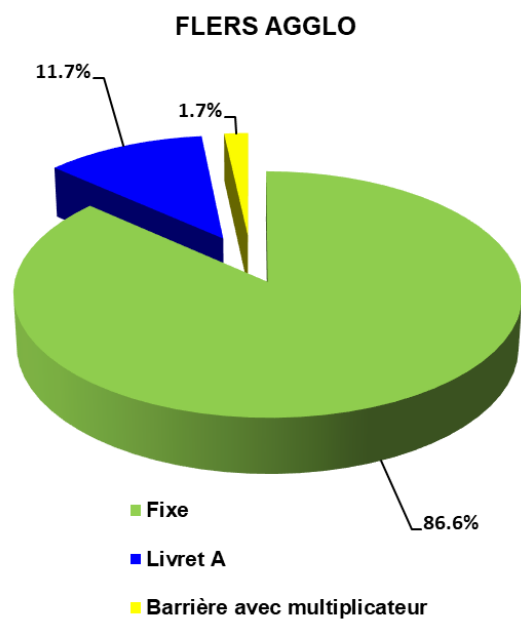


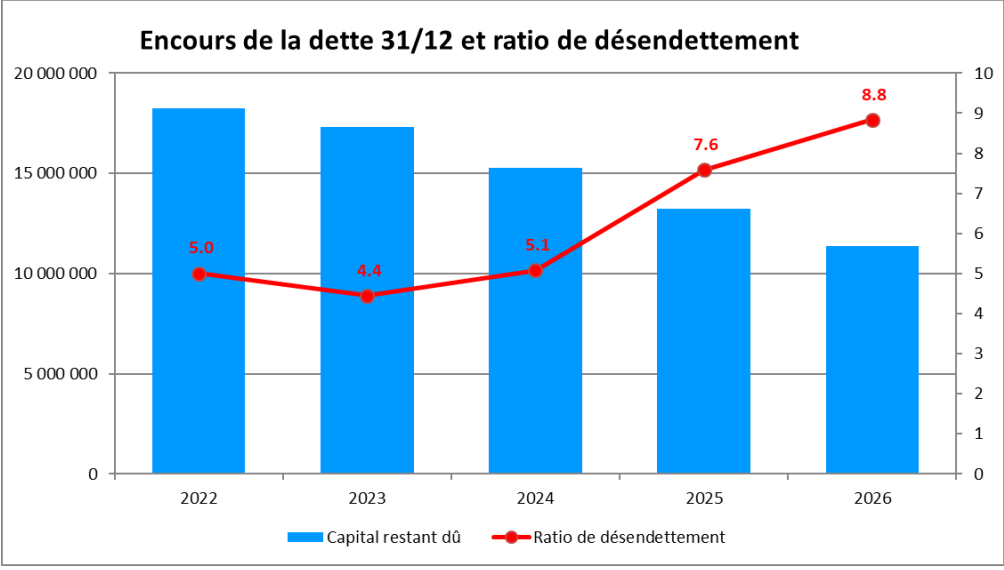


Dette globale par type de risque

L'encours de la dette est composée à :

- 86 % d'emprunts à un taux fixe
- 12 % d'emprunts indexés sur le livret A
- 2 % d'emprunts à pente ou à barrière





V- Les investissements

Les principaux projets recensés à ce jour :

Aménagements urbains

ORU Aménagement de la place urbaine et la construction de la boulangerie Flers

ORU Viabilisation des sites de la Bissonnière et de la Fouquerie Flers

Entrée de ville de La Selle la Forge

Fin des travaux Plancaïon Flers

Economie

Aménagement du Pôle ESS St Georges des Groseillers

Travaux ZA Pointel

Aménagement ZA Les Josnets – crématorium La Lande Patry

Aménagement

Aménagement de l'esplanade François Mitterrand

Aménagement de la médiathèque : rénovation de la verrière

OPAH

Subventions allouées aux particuliers

Social

Aménagement de la Maison France Service ainsi que la maison de l'habitat et OTSI La Ferté Macé

Petite enfance

Extension de la crèche Farandole Flers

Environnement

Travaux aménagement de rivières

Travaux plantation de haies

Travaux géothermie au centre aquatique

Le montant net des nouveaux investissements ne devrait pas dépasser 6 000 000 € (subvention déduite)

Budget Eau

I Budget de fonctionnement

A- Dépenses

	Chapitre	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA 2025 Prov	BP 2026
011	Charges à caractère général	1 587 763 €	1 585 866 €	1 827 910 €	1 650 000 €	1 563 522 €
012	Charges de personnel	1 154 000 €	1 095 647 €	1 190 000 €	1 185 117 €	1 212 508 €
014	Atténuation de produits	493 000 €	389 307 €	1 178 000 €	661 947 €	740 000 €
65	Autres charges de gestion courante	188 544 €	151 932 €	237 000 €	231 997 €	186 500 €
66	Charges d'intérêt	323 000 €	308 255 €	280 000 €	280 000 €	250 000 €
67	Charges exceptionnelles	20 000 €	4 068 €	20 000 €	16 000 €	20 000 €
68	Provision	16 076 €	16 076 €	15 000 €		15 000 €
	Dépenses réelles de fonctionnement	3 782 383 €	3 551 151 €	4 747 910 €	4 025 061 €	3 987 530 €

Le 011 tient compte de la baisse significative du coût de l'énergie selon le nouveau marché réalisé par le TE 61 (- 288 000€) , ainsi que la baisse du coût des produits de traitement (- 90 000€)

B- Recettes

	Chapitre	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA 2025 Prov	BP 2026
013	Atténuation de produits	7 000 €	9 347 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €
70	Vente de produits	5 214 240 €	5 287 494 €	5 696 650 €	5 612 637 €	5 711 550 €
74	Subvention AESN			104 000 €	135 000 €	76 000 €
75	Autres produits courants	9 400 €	13 845 €	10 400 €	40 036 €	10 400 €
76	Produits financiers	301 824 €	310 623 €	310 600 €	310 623 €	310 623 €
77	Produits exceptionnels	12 775 €	10 006 €	2 000 €	2 823 €	2 000 €
	Recettes réelles de fonctionnement	5 545 239 €	5 631 315 €	6 130 650 €	6 108 119 €	6 117 573 €

Au BP 2026, le chapitre 70 reste stable.

Résultats prévisionnels 2025

Fonctionnement

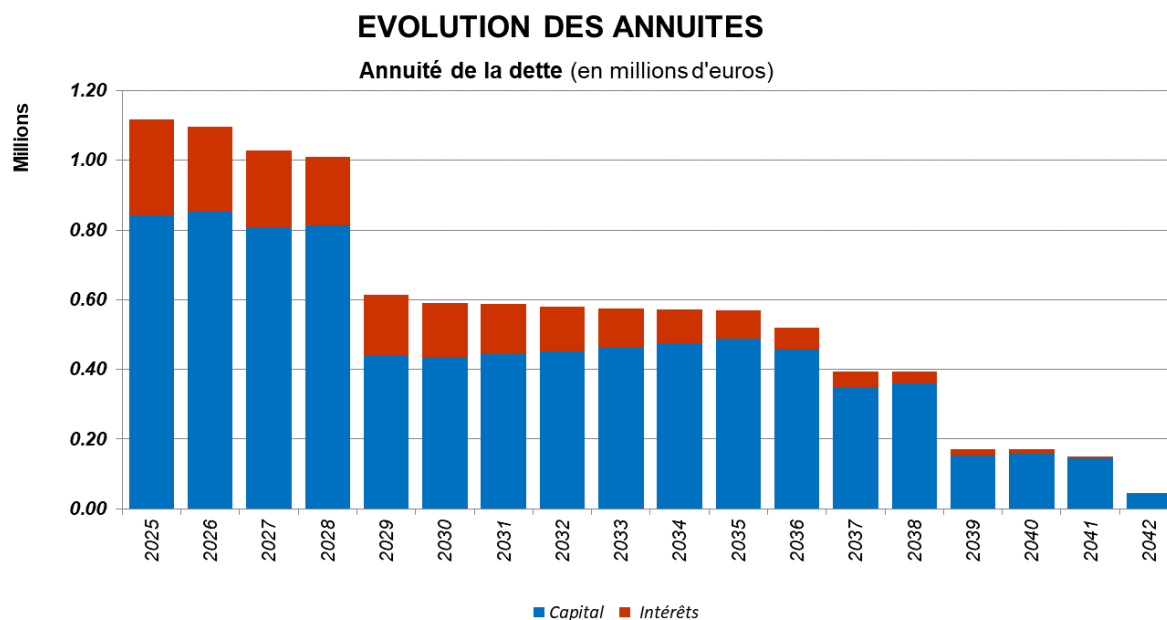
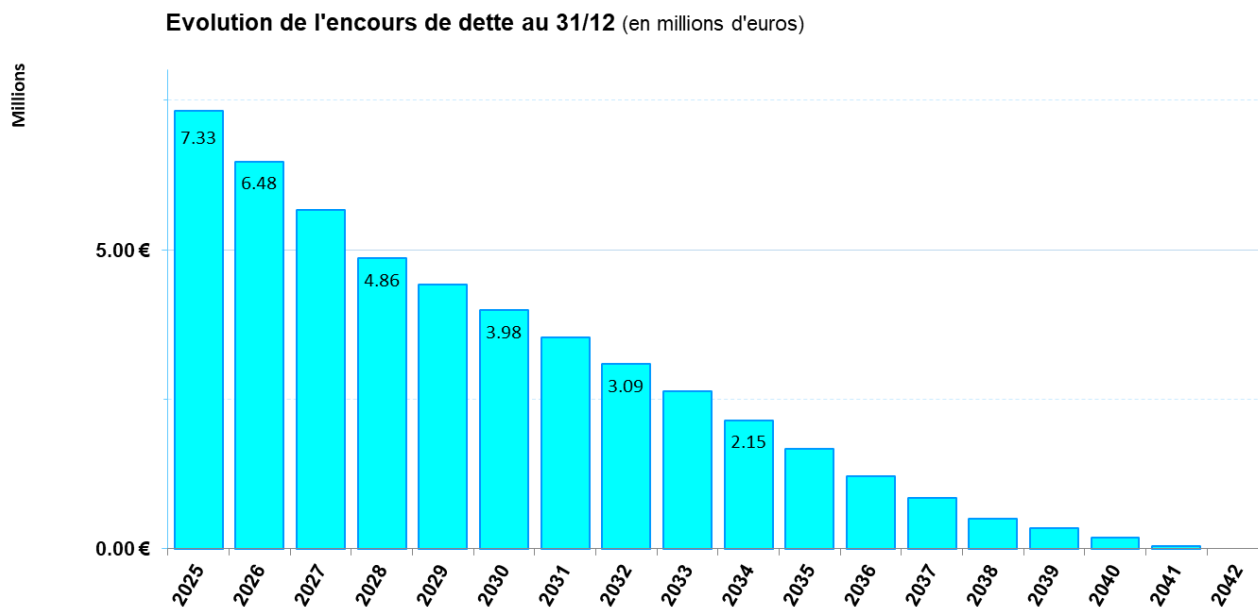
Résultat de l'année	735 957,00 €
Résultat antérieur	3 232 125,00 €
Résultat cumulé	3 968 082,00 €

Investissement

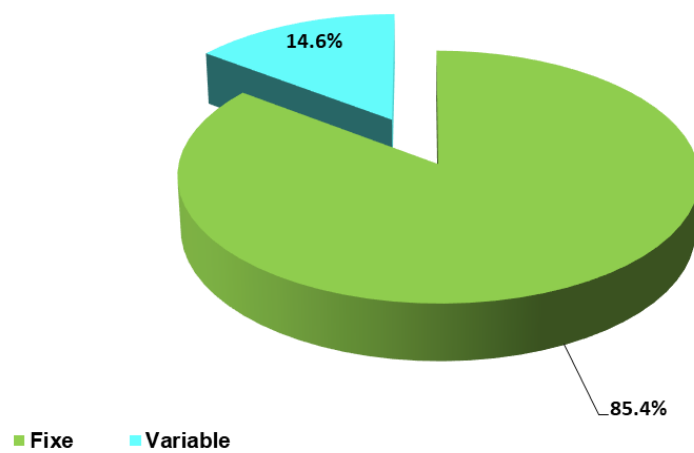
Résultat de l'année	-	487 685,00 €
Résultat antérieur	-	24 033,83 €
Résultat cumulé	-	511 718,83 €

II Dette BP EAU

L'encours de la dette s'élève au 1^{er} janvier 2026 à 7 327 454 €.



FLERS AGGLO - BA EAU



Budget Assainissement

I Budget de fonctionnement

A- Dépenses

	Chapitre	BP 2024	BP 2025	CA 2025 Prov	BP 2026
011	Charges à caractère général	1 839 671 €	1 873 120,00 €	1 708 446 €	1 506 350 €
012	Charges de personnel	1 593 717 €	1 590 000,00 €	1 590 000 €	1 620 000 €
014	Atténuation de produits	- €	159 000,00 €	150 000 €	
65	Autres charges de gestion courante	300 000 €	320 000,00 €	307 364 €	335 000 €
66	Charges d'intérêt	220 000 €	200 000,00 €	200 000 €	183 000 €
67	Charges exceptionnelles	10 000 €	10 000,00 €		10 000 €
68	Provision	3 500 €	3 000 €		3 000 €
	Dépenses réelles de fonctionnement	3 966 888 €	4 155 120 €	3 955 810 €	3 657 350 €

La baisse du 011 est liée au nouveau contrat électricité (- 360 000€)

B- Recettes

	Chapitre	BP 2024	BP 2025	CA 2025 Prov	BP 2026
013	Atténuation de produits	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
70	Vente de produits	4 398 000 €	4 984 000 €	4 920 522 €	5 004 000 €
74	Subvention d'exploitation	15 000 €			
75	Autres produits courants	303 700 €	303 800 €	499 165 €	308 850 €
76	Produits financiers	94 000 €	94 000 €	94 612 €	94 600 €
77	Produits exceptionnels	5 000 €	1 000 €	126 857 €	1 000 €
	Recettes réelles de fonctionnement	4 830 700 €	5 397 800 €	5 656 156 €	5 423 450 €

Les recettes de fonctionnement sont constantes.

Résultats prévisionnels 2025

Fonctionnement

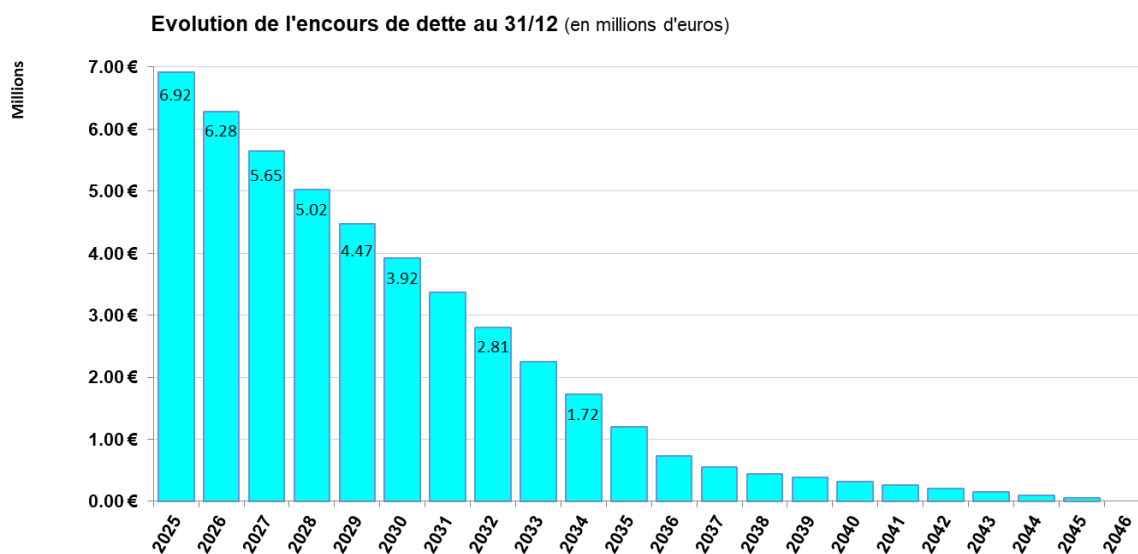
Résultat de l'année	880 572,53 €
Résultat antérieur	1 926 073,64 €
Résultat cumulé	2 806 646,17 €

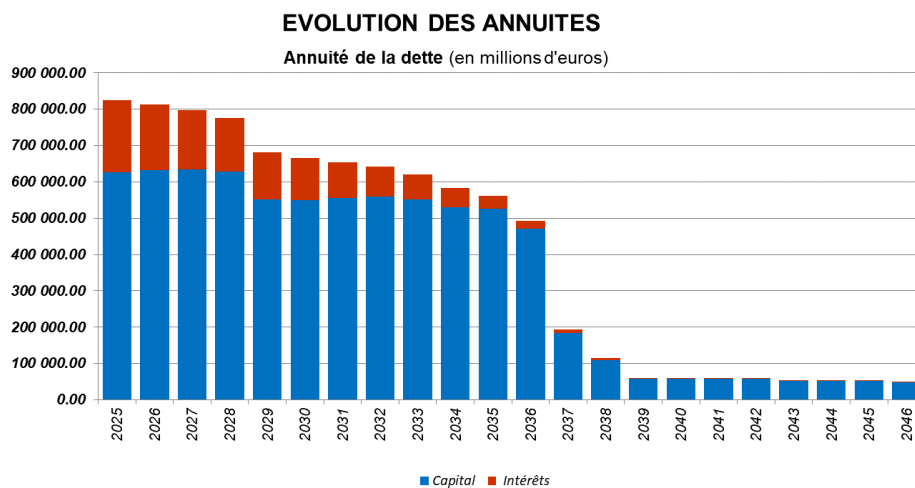
Investissement

Résultat de l'année	-	314 638,00 €
Résultat antérieur		17 956,08 €
Résultat cumulé	-	296 681,92 €

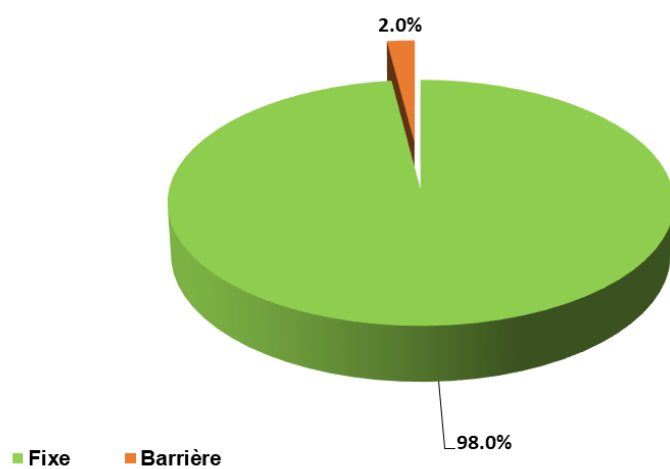
II Dette BP Assainissement

L'encours de la dette s'élève au 1^{er} janvier 2026 à 6 915 305 €.





FLERS AGGLO - BA ASSAINISSEMENT



Budget Transport

I Budget de fonctionnement

A- Dépenses

Chapitre	2024	2025	2026
011 Charges à caractère général	4 068 913,00 €	4 372 363,00 €	4 302 763,00 €
012 Charges de personnel	140 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
014 Atténuation de produits	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
65 Autres charges de gestion	276 000,00 €	336 000,00 €	301 500,00 €
67 Charges exceptionnelles	500,00 €		500,00 €
68 Dotation provision	3 000 000,00 €	2 975 000,00 €	3 000 000,00 €
022 Dépenses imprévues	100 000,00 €		
TOTAL	7 587 413,00 €	7 834 363,00 €	7 755 763,00 €

B- Recettes

Chapitre	2024	2025	2026
70 Produits des services	158 400,00 €	156 000,00 €	166 000,00 €
73 Versement transport	2 700 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €
74 Subvention exploitation	2 334 784,00 €	2 381 784,00 €	2 371 784,00 €
75 Autres produits	9 000,00 €	9 000,00 €	10 160,00 €
	5 202 184,00 €	5 546 784,00 €	5 547 944,00 €

Résultats prévisionnels 2025 :

Fonctionnement

Résultat de l'année	783 429,00 €
Résultat antérieur	6 992 504,00 €
Résultat cumulé	7 775 933,00 €

Investissement

Résultat de l'année	- 18 972,00 €
Résultat antérieur	430 227,00 €
Résultat cumulé	411 255,00 €

Budget Maisons médicales

I Budget de fonctionnement

A- Dépenses

Chapitre	2024	2025	2026
011 Charges à caractère général	369 666,00 €	421 253,00 €	385 830,00 €
65 Autres charges de gestion	61 000,00 €	53 000,00 €	55 000,00 €
66 Charges financières	46 500,00 €	39 300,00 €	31 900,00 €
67 Charges exceptionnelles	5 000,00 €	4 900,00 €	5 000,00 €
022 Dépenses imprévues			
TOTAL	482 166,00 €	518 453,00 €	477 730,00 €

B- Recettes

Chapitre	2024	2025	2026
70 Produits des services	158 000,00 €		
74 Dotations, subventions			
75 Autres produits de gestion courante	533 085,00 €	692 666,00 €	737 400,00 €
77 Produits exceptionnels			
	691 085,00 €	692 666,00 €	737 400,00 €

Résultats prévisionnels 2025

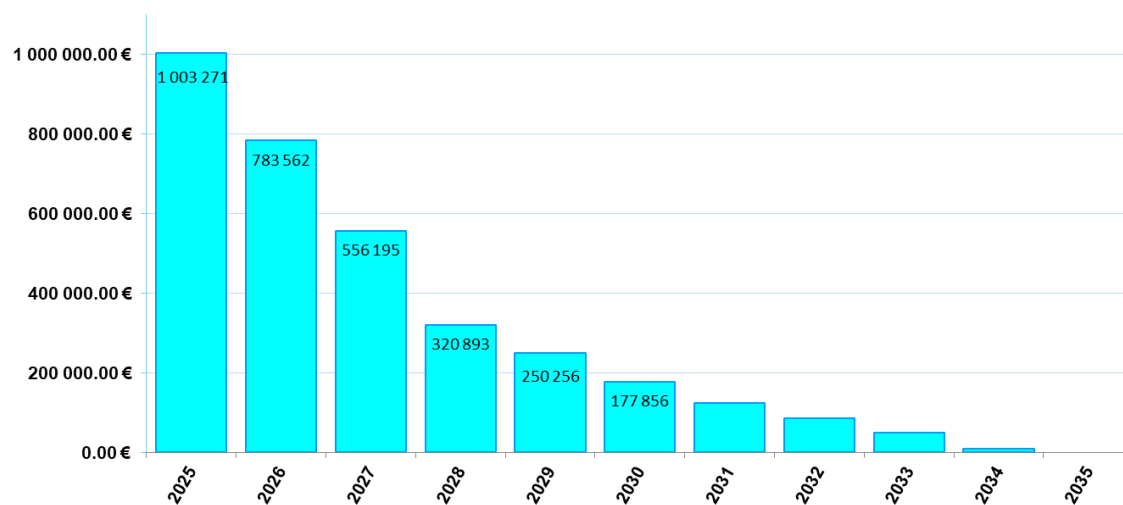
Fonctionnement

Résultat de l'année	199 021,00 €
Résultat antérieur	232,03 €
Résultat cumulé	199 253,03 €

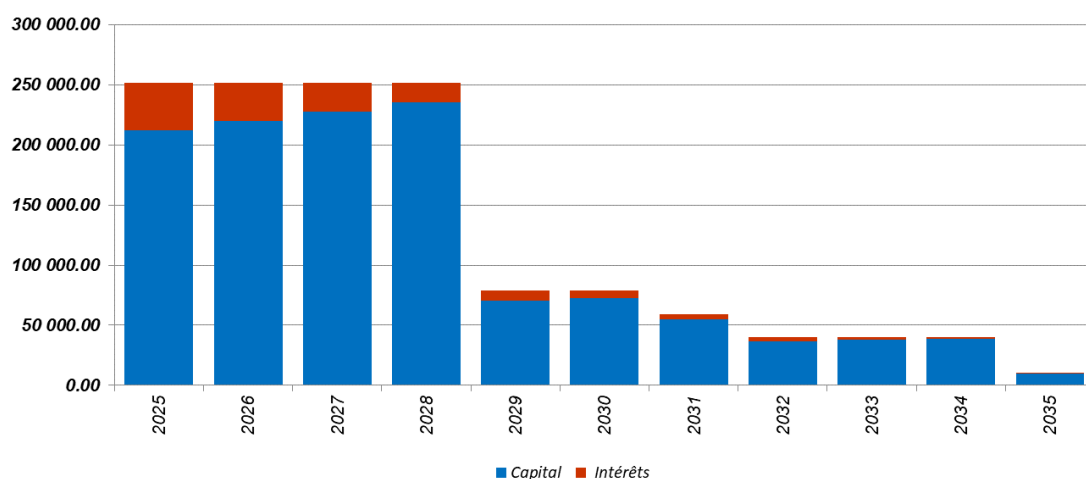
II Dette BP Maisons médicales

L'encours de la dette, composé exclusivement d'emprunts à taux fixe, s'élève au 1^{er} janvier 2026 à 1 003 271 €.

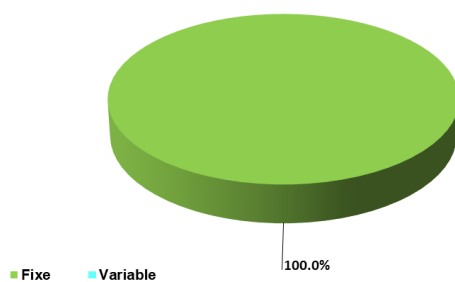
Evolution de l'encours de dette au 31/12



EVOLUTION DES ANNUITES



FLERS AGGLO - BA MAISONS MEDICALES



Budget Office de tourisme

Budget de fonctionnement

A- Dépenses

Chapitre	2023	2024	2025	2026
011 Charges à caractère général	234 370,00 €	274 154,00 €	258 436,00 €	258 000,00 €
012 Charges de personnel	275 000,00 €	290 000,00 €	330 000,00 €	330 000,00 €
65 Autres charges de gestion	570,00 €	600,00 €	6 150,00 €	6 000,00 €
022 Dépenses imprévues	12 000,00 €			
TOTAL	521 940,00 €	564 754,00 €	594 586,00 €	594 000,00 €

B- Recettes

Chapitre	2023	2024	2025	2026
70 Produits des services	74 300,00 €	81 950,00 €	86 500,00 €	92 500,00 €
73 Taxe de séjour	75 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	349 699,25 €	331 338,58 €	363 450,34 €	360 000,00 €
77 Produits exceptionnels			1 600,00 €	1 600,00 €
002 Résultat de fonctionnement antérieur	22 940,75 €	86 465,42 €	78 035,66 €	74 900,00 €
	521 940,00 €	564 754,00 €	594 586,00 €	594 000,00 €

Ce budget comprend les charges des trois OT : La Roche d'Oëtre, Flers et la Ferté Macé. La participation du budget général s'élève à 350 000 €.

Trois autres budgets annexes existent également pour les zones d'activités : la zone des Coudrettes, la zone de la Haute Varenne et le budget aménagement foncier qui regroupe la zone des Josnets, la zone de Messei et l'aménagement de l'ex-M.Bricolage de Flers.

Présentation de la structure et évolution des dépenses et des effectifs

Références : articles D5211-18-1, L2312-1 et D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

1) Structure des effectifs :

Observation préliminaire : au vu de la date du vote du DOB 2026, les périodes de référence s'établissent entre le 31 décembre 2024 et le 1^{er} novembre 2025.

Tableau 1.1 : Répartition des **effectifs physiques permanents** selon le statut et la catégorie hiérarchique

Flers Agglo - Budget principal	au 31/12/2024				au 01/11/2025				Evolution 2025/2024			
Catégories	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
Titulaires	26	59	75	160	26	59	80	165	0	0	5	5
Contractuels	6	17	14	37	7	16	16	39	1	-1	2	2
Total agents	32	76	89	197	33	75	96	204	1	-1	7	7

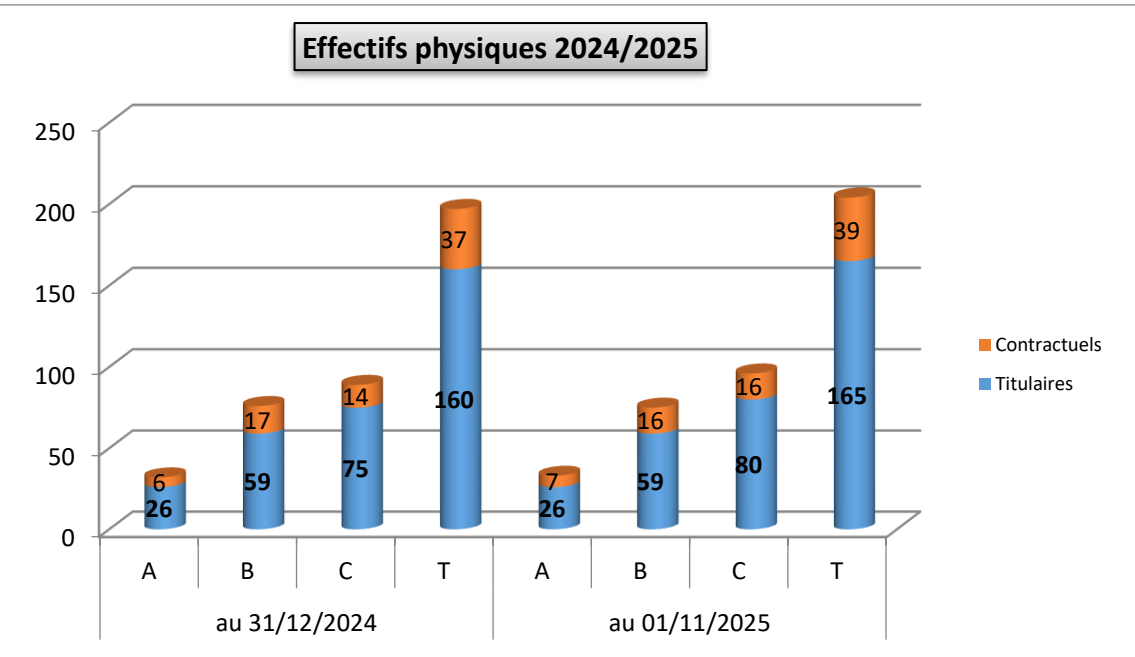
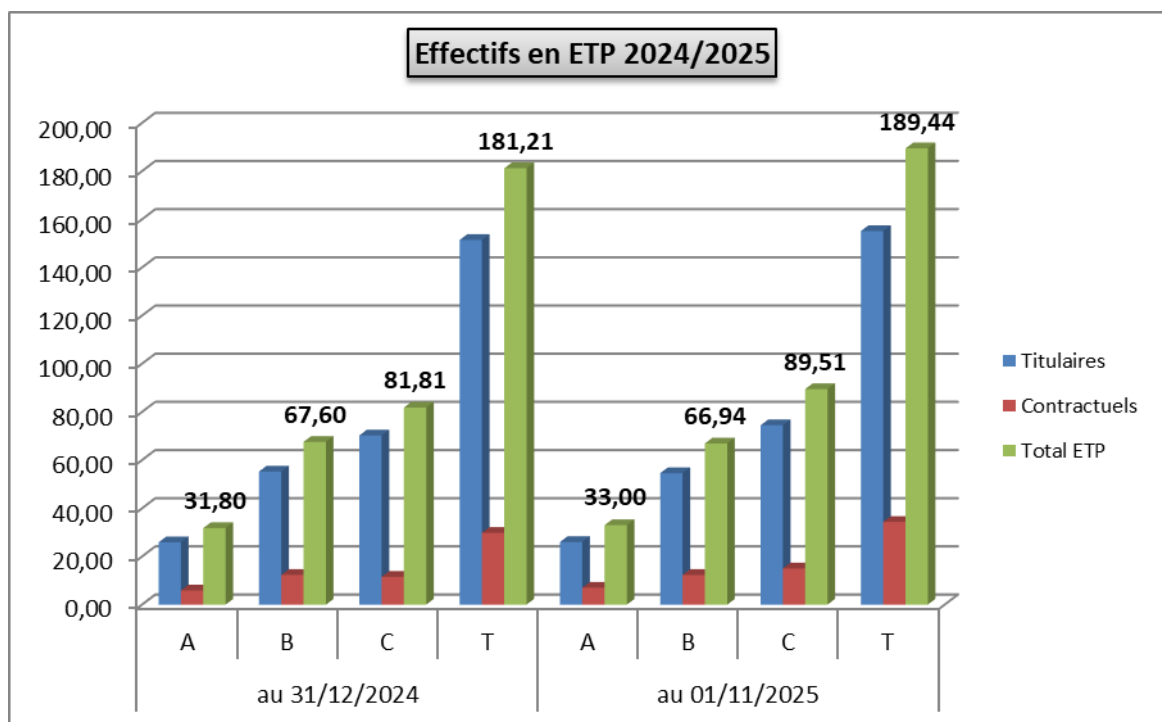


Tableau 1.2 : Répartition des effectifs en **équivalents temps plein (ETP) permanents** selon le statut et la catégorie hiérarchique

Flers Agglo - Budget principal	au 31/12/2024				au 01/11/2025				Evolution 2025/2024			
Catégories	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
Titulaires	25,90	55,26	70,26	151,42	26,00	54,61	74,51	155,12	0,10	-0,65	4,25	3,70
Contractuels	5,90	12,34	11,55	29,79	7,00	12,33	15,00	34,33	1,10	-0,02	3,45	4,54
Total ETP	31,80	67,60	81,81	181,21	33,00	66,94	89,51	189,44	1,20	-0,66	7,70	8,23



Flers Agglo - Budget eau	au 31/12/2024				au 01/11/2025				Evolution 2025/2024			
Catégories	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
Titulaires	2,00	2,90	16,00	20,90	2,00	2,90	16,60	21,50	0,00	0,00	0,60	0,60
Contractuels	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1,00	-1,00
Total ETP	2,00	2,90	17,00	21,90	2,00	2,90	16,60	21,50	0,00	0,00	-0,40	-0,40

Flers Agglo - Budget assainissement	au 31/12/2024				au 01/11/2025				Evolution 2025/2024			
Catégories	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
Titulaires	1,00	3,00	25,60	29,60	1,80	1,90	18,80	22,50	0,80	-1,10	-6,80	-7,10
Contractuels	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00	1,00	3,00	4,00	0,00	1,00	1,00	2,00
Total ETP	1,00	3,00	27,60	31,60	1,80	2,90	21,80	26,50	0,80	-0,10	-5,80	-5,10

Tableau 1.3 : Répartition des **effectifs permanents (ETP)** au 31 décembre selon le temps de travail et la catégorie hiérarchique

Flers Agglo - Budget principal	au 31/12/2024				au 01/11/2025				Evolution 2025/2024			
Catégories	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
Temps plein	30,00	56,00	68,00	154,00	33,00	56,00	78,00	167,00	3,00	0,00	10,00	13,00
Temps partiel	1,80	6,30	7,10	15,2	0,00	6,90	7,10	14	-1,80	0,60	0,00	-1,20
<i>Temps non complet</i>	0,00	5,30	6,71	12,01	0,00	4,04	4,41	8,44	0,00	-1,26	-2,30	-3,57
<i>Nombre total des agents</i>	31,80	67,60	81,81	181,21	33,00	66,94	89,51	189,44	1,20	-0,663	7,70	8,23
Total ETP	181,21				189,44							

Flers Agglo - Budget eau	au 31/12/2024				au 01/11/2025				Evolution 2025/2024			
Catégories	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
Temps plein	2,00	2,00	17,00	21,00	2,00	2,00	15,00	19,00	0,00	0,00	-2,00	-2,00
Temps partiel	0,00	0,90	0,00	0,9	0,00	0,90	1,60	2,5	0,00	0,00	1,60	1,60
<i>Temps non complet</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Nombre total des agents</i>	2,00	2,90	17,00	21,90	2,00	2,90	16,60	21,50	0,00	0	-0,40	-0,40
Total ETP	21,90				21,50							

Flers Agglo - Budget assainissement	au 31/12/2024				au 01/11/2025				Evolution 2025/2024			
Catégories	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
Temps plein	1,00	3,00	26,00	30,00	1,00	2,00	21,00	24,00	0,00	-1,00	-5,00	-6,00
Temps partiel	0,00	0,00	1,60	1,6	0,80	0,90	0,80	2,5	0,80	0,90	-0,80	0,90
<i>Temps non complet</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Nombre total des agents</i>	1,00	3,00	27,60	31,60	1,80	2,90	21,80	26,50	0,80	-0,1	-5,80	-5,10
Total ETP	31,60				26,50							

2) Dépenses de personnel

Bilan réalisation exercice 2025

Observations : Résultats prenant en compte des mouvements financiers liés aux charges de mutualisation entre la Ville et Flers Agglo

Budgets	2024					
	Inscription	DM	Budget	Réalisé	%	Ecart
Général	10 950 350 €	37 200 €	10 987 550 €	10 987 535 €	100,00%	15 €
eau	1 154 000 €	0 €	1 154 000 €	1 095 657 €	94,94%	58 343 €
Assainissement	1 547 000 €	0 €	1 547 000 €	1 447 099 €	93,54%	99 901 €
Budgets	Projection réalisation 2025 (réalisé au 31.10 + projection du 01.11 au 31.12)					
	Inscription		Budget	Réalisé	%	Ecart
Général	11 913 000 €		11 913 000 €	11 808 279 €	99,12%	104 721 €
eau	1 175 000 €		1 175 000 €	1 175 000 €	100,00%	0 €
Assainissement	1 580 000 €		1 580 000 €	1 435 583 €	90,86%	144 417 €

Eléments détaillés de rémunération 2025 :

Observations : Résultats hors prise en compte des mouvements financiers liés aux charges de mutualisation entre la Ville et Flers Agglo

Traitements indiciaires	Rémunération principale des personnels titulaires (64111) <i>(réalisé au 31.10 + projection du 01.11 au 31.12)</i>	Personnels contractuels <i>(réalisé au 31.10/10*12)</i>
Budget général	4 044 713 €	1 109 102 €
Budget eau	546 943 €	16 504 €
Budget assainissement	654 469 €	42 392 €

Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)	Nombre d'agents concernés	Nombre de points d'indice <i>(réalisé au 31.10/10*12)</i>	Montant <i>(réalisé au 31.10/10*12)</i>
Budget général	70	15 183	70 343 €
Budget eau	7	1 026	4 667 €
Budget assainissement	5	504	1 538 €

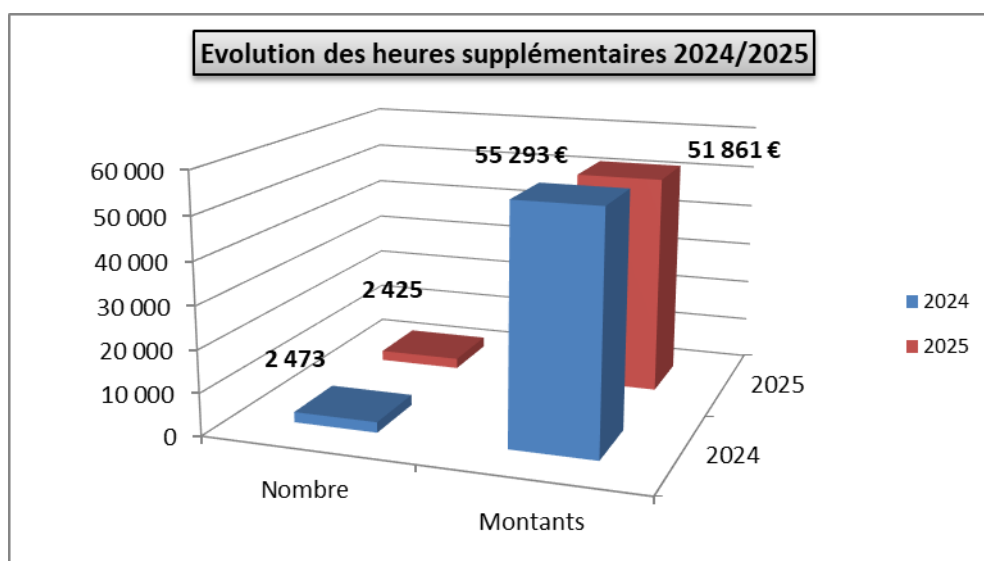
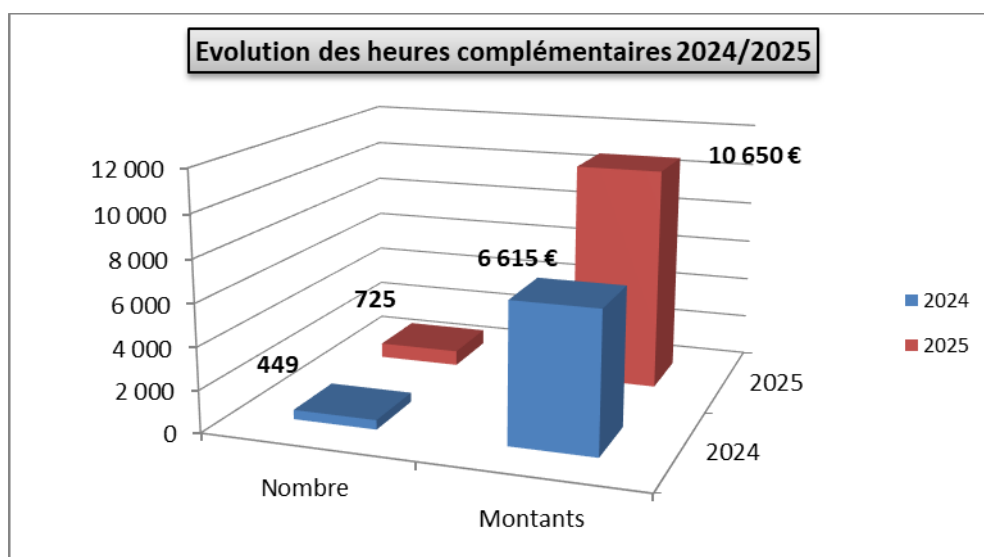
Régime indemnitaire	Personnels titulaires <i>(réalisé au 31.10/10*12)</i>	Personnels contractuels <i>(réalisé au 31.10/10*12)</i>
Budget général	768 303 €	154 458 €
Budget eau	99 228 €	0 €

Budget assainissement	92 939 €	3 348 €
-----------------------	----------	---------

Heures complémentaires rémunérées	Nombre (réalisé au 31.10/10*12)	Montant (réalisé au 31.10/10*12)
Budget général	727	10 650 €

Heures supplémentaires rémunérées	Nombre (réalisé au 31.10/10*12)	Montant (réalisé au 31.10/10*12)
Budget général	2 425	51 851 €
Budget eau	973	24 998 €
Budget assainissement	1 403	33 961 €

Budget général



Avantages en nature	Personnels titulaires	Personnels contractuels
Logement	5 633 €	

Mesures extérieures à la collectivité :

- Une augmentation de 3 points de la cotisation patronale de retraite CNRACL qui a engendré un surcoût de plus de 195 000 €

3) Durée effective du travail

Le nouveau protocole sur le temps de travail est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Les cycles de travail des personnels sont désormais déclinés autour de différents cycles-types

Régime de travail	35 heures hebdomadaires sur 4 jours	35 heures hebdomadaires sur 5 jours	36 heures hebdomadaires sur 4.5 jours	37 heures 30 hebdomadaires sur 5 jours
Durée légale du travail en heures (y compris journée de solidarité)	1 607			
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	35		36	37,5
Nombre de jours de congés annuels accordés par la collectivité	20	25	22,5	25
Nombre de jours de RTT			6	15

4) Evolution prévisionnelle 2026

4.1) Structure des effectifs :

Départs en 2026 :

Départs connus à ce jour qui permettent à la collectivité de réorienter, le cas échéant et selon ses choix et priorités, son intervention, en maîtrisant l'évolution de sa masse salariale :

- au sein de chacune des directions concernées ;
- ou plus globalement sur le champ de politiques publiques nouvelles.

et qui peuvent se traduire par des remplacements de poste pour poste, des transformations pour s'adapter à l'évolution des besoins, ou des suppressions.

Directions	Motif	Départs confirmés (ETP)
Pas de départ conforme à ce jour		

D'autres départs en retraite peuvent émerger en cours d'année, en fonction du choix des agents et de l'avancement des dossiers de liquidation.

Recrutements de permanents et non permanents depuis septembre 2025 qui auront un impact en année pleine en 2026 :

- Direction la culture : employé de médiathèque à Bellou.
- Direction de l'eau et de l'assainissement : responsable et adjoint au responsable usines eaux usées

Prévisions de recrutements de permanents et de non permanents en 2026 :

Il convient de rappeler ici que la prévision des crédits de remplacement et leur maîtrise restent un exercice toujours complexe. Les nécessités de service incontournables que constituent l'encadrement réglementaire minimal (crèches), ou le maintien des conditions d'hygiène des locaux, s'imposent à la collectivité.

Enfin, la collectivité doit par ailleurs aussi faire face à ses obligations de reclassement dans les situations individuelles où les difficultés de santé et de maintien dans le poste se posent. Cette préoccupation est délicate à gérer dans la mesure où elle se heurte parfois à la maîtrise de l'évolution des effectifs.

4.2) Dépenses

Mesures extérieures à la collectivité :

- L'augmentation de trois points des cotisations de la CNRACL (retraite des fonctionnaires) engendrera un surcoût de plus de 195 000 €, ce coût comprend le budget général, le budget Eau et le budget assainissement.